



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE**

**DIXIEME REUNION DU SOUS-GROUPE DE PLANIFICATION
OPERATIONELLE D'AERODROME
(AOP/SG/10) (NAIROBI, KENYA, 5-7 AOUT 2013)**

Point 7 de l'ordre du jour: Objectifs cibles de sécurité de haut-niveau - Conférence ministérielle d'Abuja 2012

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note fournit des informations relatives aux décisions de la Conférence ministérielle sur la sécurité de l'aviation en Afrique tenue à Abuja (Nigéria) du 16 au 20 juillet 2012, décisions qui ont été entérinées par la vingt-deuxième session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA tenue à Addis-Abeba du 21 au 25 janvier 2013. La note présente les objectifs cibles de sécurité de haut-niveau qui traitent, pour la plupart, de questions liées à l'exploitation des aéroports. Ces objectifs cibles ont été formulés en tenant compte aussi bien des questions actuelles que des questions émergentes relatives à la sécurité de l'aviation.

Suite à donner par la réunion: Voir Paragraphe 8.

Objectif stratégique:

A

Références:

Rapport de la Conférence ministérielle d'Abuja

1. Historique

1.1 La Conférence ministérielle sur la sécurité de l'aviation en Afrique s'est tenue au Transcorp Hilton Hotel d'Abuja (Nigéria) du 16 au 20 juillet 2012. Y ont pris part plus de 250 délégués, représentant 38 États et 15 organisations internationales.

1.2 Durant cette conférence, des objectifs spécifiques et mesurables de sécurité de l'aviation ont été établis dans le but d'améliorer les normes de sécurité et de mettre en œuvre toutes les initiatives de sécurité dans la région. Les objectifs cibles de sécurité contenus dans le plan d'action pour la sécurité de l'aviation en Afrique ont également inclus les questions émergentes récemment identifiées, susceptibles de menacer la sécurité de l'aviation dans la région AFI.

Objectifs cibles de sécurité

1.3 Ces objectifs cibles sont considérés comme réalistes, réalisables et mesurables. L'accent dans leur formulation est dirigé vers les États pour leur propriété, avec une participation implicite des organismes continentaux/sous-régionaux, des parties prenantes et des partenaires de l'aviation.

1.4 La plupart des plans d'action de l'OACI spécifiques aux États, qui ont été élaborés après la tenue de la Conférence d'Abuja, comprennent des objectifs cibles de sécurité pour leur mise en œuvre. L'accent dans leur formulation est dirigé vers les États pour leur propriété, avec une participation implicite des organismes continentaux/sous-régionaux, des parties prenantes et des partenaires de l'aviation.

1.5 Les Ministres responsables de l'aviation civile ont manifesté de la bonne volonté et un appui politique à la Conférence ministérielle sur la sécurité de l'aviation, ce qui contribuera de manière importante à la mise en œuvre de la sécurité de l'aviation dans la région AFI, au renforcement de la supervision de la réglementation et à l'amélioration des performances en matière de sécurité. Le soutien politique manifesté durant la conférence est vu comme un élément important pour la réalisation des objectifs de sécurité dans les délais indiqués dans le plan d'action pour la sécurité de l'aviation en Afrique.

Plan d'action pour la mise en œuvre des objectifs cibles de sécurité

1.6 Afin d'atteindre de manière systématique et efficace les objectifs cibles de sécurité ci-dessus évoqués, la conférence a élaboré un plan d'action pour la sécurité de l'aviation en Afrique, qui a pour but de suivre et d'évaluer l'état de mise en œuvre des diverses questions, recommandations et initiatives:

- ✓ Réduire le nombre d'accidents et d'incidents graves liés aux pistes **à pas plus de 8 d'ici décembre 2015.**
- ✓ Réduire le nombre d'accidents et d'incidents graves liés à la perte de contrôle (CFIT) **à pas plus d'un d'ici décembre 2015.**
- ✓ Créer et renforcer des autorités de l'aviation civile dotées d'une pleine autonomie, de pouvoirs et d'une indépendance, de sources de financement et de ressources durables leur permettant d'assurer une supervision efficace de la sécurité et de la réglementation de l'industrie de l'aviation civile **d'ici 2013.**
- ✓ Mettre en œuvre les plans d'action spécifiques de l'OACI résultant des missions ROST de l'OACI **d'ici décembre 2013.**
- ✓ Mettre en œuvre des programmes de sécurité des États (SSP) et veiller à ce que tous les fournisseurs de services mettent en œuvre un système de gestion de la sécurité (SMS) d'ici la **fin de 2015.**
- ✓ Certifier tous les aéroports internationaux d'ici la **fin de 2015.**
- ✓ Exiger que toutes les compagnies aériennes africaines obtiennent une certification d'audit de la sécurité opérationnelle de l'IATA (IOSA) d'ici la **fin de 2015.**

2. Suite à donner par la réunion AOP/SG

- ✓ Prendre note des objectifs cibles de sécurité fixés par la Conférence ministérielle sur la sécurité de l'aviation en Afrique.
- ✓ Demander instamment à tous les États AFI membres de suivre strictement le plan d'action proposé pour la mise en œuvre des objectifs cibles de sécurité proposés conformément aux délais fixés.
- ✓ Recommander aux États AFI de fournir des informations/une rétroaction sur l'état de mise en œuvre des objectifs de sécurité pour permettre aux bureaux régionaux de l'OACI de suivre le niveau de mise en œuvre.
